

Décision n°2019/06-09
relative à l'accréditation de l'Ecole des hautes études
d'ingénieur Yncréa Hauts-de-France (HEI Yncréa Hauts-
de-France) pour délivrer le titre d'ingénieur

Ecole

Ecole des hautes études d'ingénieur Yncréa Hauts-de-France (HEI Yncréa Hauts-de-France)

Etablissement privé labellisé EESPIG

Nom d'usage : HEI Yncréa Hauts-de-France

Académie : Lille

Site de l'école : Lille, Châteauroux

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2016/05-04

Objet de la demande d'accréditation

Dossier A : renouvellement de l'accréditation dans le cadre du calendrier national périodique

FISE : formation initiale sous statut d'étudiant

FISA : formation initiale sous statut d'apprenti

FC : formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Ecole des hautes études d'ingénieur Yncréa Hauts-de-France,
- Vu le rapport établi par Jean-Yves KOCH (membre de la CTI, rapporteur principal), Didier ERASME (membre de la CTI), Danielle DOLMIERE (experte auprès de la CTI), Bernard MASSEREY (expert international auprès de la CTI), Enguerrand LECLERC (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en Commission le 13 juin 2019,
- Entendus Vincent SIX, directeur d'HEI Yncréa Hauts-de-France, Jean-Marc IDOUX, directeur général d'Yncréa Hauts-de-France,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale et caractéristiques globales

L'association Yncréa Hauts-de-France a été créée le 1^{er} janvier 2013 par la fusion-intégration des 3 écoles d'ingénieur : HEI, ISA et ISEN-Lille, elles-mêmes historiquement associations loi 1901.

L'association YNCREA est une structure fédérative collective au service du développement des trois associations fondatrices qu'elle rassemble : YNCREA Hauts de France, YNCREA Ouest et YNCREA Méditerranée.

L'association Yncréa Hauts-de-France contractualise avec l'État et est labellisée EESPIG (établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général) depuis 2015.

L'Ecole des hautes études d'ingénieur (HEI) est un établissement d'enseignement supérieur privé créé en 1885. L'Ecole dispose d'une identité clairement et historiquement établie en cohérence avec sa mission.

École en 5 ans, elle forme des ingénieurs généralistes « adaptables », avec des enseignements optionnels dans 14 domaines de professionnalisation.

Le nombre de diplômés a été en 2017 de 406 : 368 en formation initiale sous statut d'étudiant (FISE) dont 13 Contrats de Professionnalisation (Banques, Finances et Assurances), 36 en formation initiale sous statut d'apprenti (FISA), 2 en formation continue (FC). Elle est en forte croissance prévisionnelle de +150 à 200/an.

Elle comprend 5% à 10% d'étrangers, 29% de filles en FISE (15% en FISA), 17% de boursiers.

La stratégie repose sur la transdisciplinarité et l'innovation.

Au travers du plan stratégique Yncréa Hauts-de-France 2018-2023, l'École poursuit une stratégie de forte croissance au service des entreprises des territoires, d'individualisation des parcours, de développement de l'apprentissage (Lille et désormais Châteauroux depuis 2012), du lien avec la recherche, d'ouverture internationale, au travers de projets structurants (démonstrateurs, pédagogies actives, anglicisation de parcours, mobilité internationale entrante et sortante) ainsi que de politiques (développement durable et RSE, handicap, bourses, accueil des internationaux,...).

L'École s'organise librement et représente une unité budgétaire bien identifiée lui permettant de mener ses missions dans de bonnes conditions.

Elle dispose des structures ainsi que des instances d'administration et de concertation ad hoc.

Les trois écoles Yncréa Hauts-de-France se situent sur le campus de l'Université catholique de Lille. 23 300 m² sont principalement dédiés aux activités d'enseignement et de recherche de HEI Lille. L'antenne HEI campus Centre est située en centre-ville de Châteauroux sur 5 800 m². Les deux campus proposent des locaux réhabilités, des équipements neufs et des laboratoires d'essais et de technologies de pointe.

L'École projette d'investir dans un nouveau bâtiment à Lille.

Les classes préparatoires implantées HEI sont gérées en lien avec le lycée La Salle-Lille dans le cadre d'un contrat d'association avec l'État.

Les moyens correspondent aux besoins de l'enseignement et évoluent avec eux.

L'École intervient directement dans le choix et l'affectation de tous ses personnels.

Elle dispose de 61 enseignants permanents et de 300 intervenants extérieurs.

Son budget annuel est de 20 M€.

Le coût de revient annuel de la formation est estimé à 12k€/élève, les droits d'inscription sont de 8k€/an (cycle ingénieur) et de 4k€/an (cycle préparatoire).

Formation

Mots clés de la formation définis par l'école

<i>Généraliste, Managénaire®, International, Projets, Innovation, Formation sur mesure, Professionnalisation, Employabilité, Réseau, Formation humaine</i>
--

Les filières d'admission pour le dernier recrutement sont : CPGE : 97 ; BTS : 27 ; IUT : 31, Licences : 19.

Le reste, environ 300, est issu des classes préparatoires intégrées. Les élèves issus d'IUT et de BTS sont strictement sélectionnés. Les domaines de professionnalisation évoluent dans le temps en fonction de l'évolution du marché ; 14 sont répertoriés à ce jour :

- Bâtiment, Aménagement & Architecture
- Banque, Finances et Assurances (en HEI5 uniquement, une trentaine en contrat de professionnalisation)
- Bâtiment & Travaux Publics (en FISE et en FISA à Lille)
- Conception Mécanique
- Energies Systèmes Electriques et Automatisés (+ ESE en FISA à Lille)
- Ingénierie Médicale et Santé
- Informatique et Technologies de l'Information
- Procédés Chimie Environnement
- Smart Cities (enseigné 100% en anglais)
- Technologies Innovation et Management Textile
- Entrepreneuriat (en HEI5 uniquement)

- Management des opérations industrielles et logistiques (en HEI5 uniquement)
- Mécatronique et Robotique (en FISA à Châteauroux, avec deux options de HEI5 : Aéronautique et Cosmétique-Pharmaceutique)
- Management de l'Innovation (en cours d'évolution)

La voie par apprentissage prend appui sur FORMASUP à Lille et sur le CFSA de la CCI de l'Indre à Châteauroux.

L'École dispose d'un très bon ancrage industriel, territorial et avec la recherche.

Les élèves se placent dans des secteurs variés notamment dans les entreprises des territoires de l'École.

On note une bonne adéquation aux besoins des entreprises mais le taux de recherche d'emploi à 6 mois et la quasi-inexistence de poursuite en thèse restent encore deux points faibles.

Pour la formation initiale sous statut d'étudiant, l'École se présente comme une école généraliste qui par ailleurs forme des étudiants dans des domaines de professionnalisation extrêmement diversifiés dont les bases théoriques peuvent être très éloignées. Malgré la dénomination de tronc commun la partie centrale du cursus laisse place à une optionalisation afin de préparer les étudiants au domaine choisi.

La FISA propose moins de domaines dans sa formation.

L'École propose également un Mastère spécialisé SYSPEC Manager en gestion des énergies nouvelles, co-accrédité avec l'ENSAM de Lille.

L'École avait été réaccréditée pour délivrer son titre d'ingénieur pour 6 années en 2004 et en 2010. En 2011, après un refus en 2010, elle était accréditée pour 3 ans à délivrer la formation FISA sur le nouveau site de Châteauroux, basée sur le domaine de professionnalisation Mécatronique. Cette accréditation a été renouvelée pour le site de Châteauroux en décembre 2014 pour une durée de 1 an et étendue au site de Lille dans le domaine du BTP.

En 2016 le renouvellement de l'accréditation était restreint à 3 ans en FISE sur Lille ainsi qu'en FISA sur Lille et Châteauroux.

Cette accréditation était assortie de 12 recommandations concernant le Groupe HEI-ISA-ISEN (stratégie d'offre FISE et FISA, démarche qualité, lien enseignement-recherche, conforter les implantations hors Lille, ...) et 2 recommandations spécifiques HEI :

- Reformuler les compétences en termes d'objectifs professionnels
- Clarifier le statut des domaines de spécialisation et affiner le suivi statistique des diplômés selon les secteurs d'emplois-cible

Ces recommandations sont globalement suivies. Leur mise en œuvre reste à achever.

Synthèse de l'évaluation

Les recommandations de la CTI de 2016 ont été globalement suivies. Les équipes de direction et pédagogiques, très impliquées et passionnées, sont déterminées à poursuivre leurs efforts et à approfondir la démarche qualité mise en place.

Points forts :

- Marque, Groupe (stratégie, mutualisations), gouvernance
- Ecoute et adaptation aux besoins des entreprises
- Ecosystème-soutien/engagement financier des entreprises/territoires
- Recherche académique et partenariale (haut niveau, en développement, cohérente avec les domaines visés)
- Cohésion/implication des équipes de tête et pédagogiques
- Individualisation des parcours et proximité enseignants-élèves
- Pédagogies actives (innovantes, démonstrateurs, ...entrepreneuriat)
- FISA bien structurée, notamment à Châteauroux
- Volonté à l'international (cours en anglais, partnership programs, accueil des étrangers)
- Recrutement : diversité et abondance des filières (y compris les élèves du cycle préparatoire intégré)
- Moyens financiers, immobiliers et humains

- Gestion humaine mais flexible
- Esprit qualité (écoute, responsabilité) - Suivi des recommandations CTI

Points faibles :

- Lisibilité, déclinaison et suivi du plan stratégique YNCREA au niveau HEI
- Outils de pilotage au niveau HEI – démarche qualité (planning, process, plan d'actions, indicateurs, rebouclage d'évaluation par les élèves et d'expression des besoins par les entreprises)
- Cartographie des compétences (par domaine pour FISE et liée aux évaluations pour FISA)
- Concept de Tronc Commun (optionnalité des modules)
- Formation à la gestion de projet (un peu courte)
- International (recrutement et emploi, mobilité enseignants)
- Lisibilité des offres de formation
- Accès à l'emploi un peu lent et une poursuite en thèse quasi inexistante
- La gestion documentaire

Risques :

- Confusion école généraliste/professionnalisation
- Incohérence entre la croissance des effectifs et le taux d'emploi
- Multiplication/volatilité/taille critique des domaines professionnels (IMS, ...)
- Retournement de conjoncture dans certains secteurs industriels
- Diversité des moyens techniques (Lille)
- Incertitude (limitée) sur la réforme de l'apprentissage

Opportunités :

- Croissance des effectifs et déficit d'ingénieurs en région
- Investissement nouveau bâtiment
- Montée en puissance de l'observatoire de l'emploi
- Démarche ISO 9001 (pratiques métiers et documents de pilotage)

La Commission valide le processus VAE présenté par l'école, qui doit être rendu effectif dans l'Ecole. La Commission valide l'organisation et l'approche pédagogique spécifique au Contrat de professionnalisation mis en place dans l'Ecole.

En conséquence

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole des hautes études d'ingénieur Yncréa Hauts-de-France sur le site de Lille	Formation initiale sous statut d'étudiant	2019	2023-2024	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole des hautes études d'ingénieur Yncréa Hauts-de-France sur le site de Lille	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2023-2024	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole des hautes études d'ingénieur Yncréa Hauts-de-France sur le site de Châteauroux	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2023-2024	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole des hautes études d'ingénieur Yncréa Hauts-de-France sur le site de Lille	Formation continue	2019	2023-2024	maximale

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Concernant le groupe Yncréa Hauts-de-France

- Mettre en place une stratégie afin d'harmoniser les systèmes d'information
- Poursuivre la démarche compétences
- Mettre en conformité avec R&O la réglementation sur le stage en veillant notamment à la durée passée en entreprise.
- Se mettre en conformité avec le processus de Bologne sur la première année du cycle ingénieur

- S'assurer de la cohérence entre croissance des effectifs et taux d'emploi
- Accroître le rôle de la Direction Qualité mise en place et profiter de la démarche ISO 9001 (reboilage de l'évaluation des enseignements par les élèves et de leur pertinence par les entreprises, pratiques métiers, pilotage/indicateurs, gestion documentaire)
- Etablir et mettre à jour un catalogue d'offres pour les entreprises (à partir de retours formalisés des stages ingénieurs et des employeurs des apprentis)
- Finaliser la démarche compétences en reformulant les compétences cibles et en les repositionnant dans un cadre soit d'école généraliste soit de domaines de spécialité pour en tirer une conclusion sur le maintien du diplôme généraliste
- Développer l'international concernant le recrutement, l'emploi et la mobilité des enseignants
- Renforcer la formation à la gestion de projet, caractéristique d'une école généraliste
- Ajuster la représentation des élèves au CA (élus)

L'école établira **un rapport intermédiaire sur la prise en compte des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 juin 2021**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, niveau **master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI - au titre suivant :

Ingénieur diplômé de l'Ecole des hautes études d'ingénieur Yncréa Hauts-de-France	2019	2023-2024
---	------	-----------

Délibéré en séance plénière à Paris, le 13 juin 2019.

Membres participant aux débats : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Noël BOUFFARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Anne de CAGNY, Nathalie CAYOT, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Pierre FABRIE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAULT-DUC, Anne-Marie JOLLY, Jean-Yves KOCH, Marie-Madeleine LE MARC, Marie-Véronique LE LANN, William LIS, Joël MOREAU, Alain MORETTO, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Véronique RAIMBAULT, Xavier ROMAGNE et Jean-Marc THERET

Approuvé en séance plénière à Paris, le 9 juillet 2019.

Le vice-président
Jean-Marc THERET

Le secrétaire greffier

Le rapporteur principal
Jean-Yves KOCH

